



## Accueil > Textes non codifiés > Ordonnance

Ordonnance n. 8.459 du 15/01/2021 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 16.584 du 22 décembre 2004 relative à la délivrance des passeports, modifiée

(Journal de Monaco du 19 février 2021).

Vu le Code civil;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 16.584 du 22 décembre 2004 relative à la délivrance des passeports, modifiée .

Article 1er .- (Voir l'article 6 de l'ordonnance n° 16.584 du 22 décembre 2004).

Article 2 .- (Voir l'article 7 de l'ordonnance n° 16.584 du 22 décembre 2004).

**Article 3**.- Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

www.legimonaco.mc - Mentions Légales - Nous contacter - Tous droits reservés Monaco 2015 Contenu du site à jour au Journal de Monaco en date du 27 mai 2022